



Petit renseignement sur droit de visite.

Par **vincent**, le **06/03/2014** à **21:28**

Bonsoir,

Mon ex à disparue de la circulation depuis 6 mois en honorant plus son droit de visite. Cette semaine elle cogne à la porte pour récupérer son enfant. Pas prévenu de sa visite je lui dis que cela n'est pas possible, notre enfant étant absent pour la journée. Comme convenu dans le jugement je lui demande son lieu d'habitation et si notre enfant a une chambre individuelle. A mes questions aucune réponse. Je tiens également à dire que mon ex vie avec une personne ayant été condamné à vivre au à 60km d'elle suite à une condamnation pour coups et blessures sur sa personne et cela pendant une période de 18 mois. Quelles positions dois-je tenir envers tout ceci?

Merci

Par **cocotte1003**, le **07/03/2014** à **08:30**

Bonjour, vous devez impérativement vous en tenir au dernier jugement donc lui donner l'enfant pour son droit de visite sinon elle peut déposer plainte. En cas de problèmes, il vous faut saisir le jar, cordialement